



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Moselle

COMMUNE de FOLSCHVILLER

L'an deux mil vingt et un, le quatre février, à 17h00, le Conseil Municipal de la commune de FOLSCHVILLER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Didier ZIMNY.

Étaient présents : M. Didier ZIMNY, M. Claude STAUB, Mme Stéphanie LATTA, Mme Mounia KEHILI, M. Marc GULDNER, Mme Nicole MATHIEU, Mme Marthe JAKSCH, M. Daniel BESCH, M. Giovanni DALIA, Mme Hélène JACINTO, M. Claude GAUDEL, Mme Marie Laure BECKER, Mme Martine ILLY, M. Sahin AKIN, Mme Séverine WALQUAN, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Delphine DOLVECK, M. Alexandre KÖNIG.

Étaient absents excusés : M. Dominique COLANTONIO, M. Moussa BOUHALLOUFA, M. Gabriel MULLER, M. Philippe KOEHLER, Mme Giovanna BOYON, M. Xavier ENGEL, Mme Faïza FARES.

Étaient absents non excusés : Mme Julie LEMMEL.

Procurations : M. Dominique COLANTONIO en faveur de M. Claude STAUB, M. Moussa BOUHALLOUFA en faveur de Mme Mounia KEHILI.

Secrétaire : M. Claude GAUDEL.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-001 : Modification de l'ordre du jour - Retrait d'un point

Rapporteur : Monsieur le Maire

Avant de procéder à l'étude des divers points portés à l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique qu'il souhaiterait modifier l'ordre du jour comme suit :

- **Retrait d'un point** : Point n°1 : Procès-verbal d'installation d'un conseiller municipal

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis favorable sur cette modification de l'ordre du jour initial.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

20 VOTANTS
20 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-002 : Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

20 VOTANTS
20 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-003 : Décision modificative n°02/2020

Rapporteur : Mme DOLVECK

Dans le cadre des écritures budgétaires « FPIC – Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales », le conseil municipal est appelé à approuver la décision modificative n°2 portant les modifications suivantes : Ajout de crédits - Section de Fonctionnement :

- au compte 739223 - Dépenses - Chapitre 014 - FPIC d'un montant de + 6 649,00 €
- au compte 73111 - Recettes - Chapitre 73 - d'un montant de + 6 649,00 €

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

20 VOTANTS
20 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-004 : Ouverture de crédits d'investissement avant le budget primitif 2021

Rapporteur : Mme JACINTO

Depuis la loi du 05 janvier 1998, Monsieur le Maire peut, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif et sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (budget primitif + décisions modificatives éventuelles), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ces crédits sont repris au Budget Primitif lors de son adoption et ne restent valables que jusqu'à la date du vote de ce budget.

Par conséquent, le conseil municipal est appelé à approuver l'ouverture des crédits suivants pour l'année 2021 :

Articles	Opérations	
2112	18	Terrains Voiries 3 750,00 €
2112	19	Mise aux normes accessibilité 2 500,00 €
2116	43	Aménagement cimetière (Columbarium) 10 500,00 €
2117	--	Bois et Forêt 1 250,00 €
2128		Aménagement – Agencement terrain - Usson du Poitou/av. Patton 2 500,00 €
2128	49	Autres agencements et aménagements – Terrains de Jeux 9 433,00 €
21311	10	Aménagement Mairie 2 500,00 €
21312	80	Grosses réparations bâtiments communaux 250,00 €
	40	Réparations Bâtiments scolaires 20 000,00 €
21318	27	Autres bâtiments publics – installations sportives 2 500,00 €
	38	Autres bâtiments publics - CMM 50 000,00 €
	80	Autres bâtiments publics 4 875,00 €
	90	Autres bâtiments publics – Espace P. Gehl 50 125,00 €
2152	18	Installations voiries 3 750,00 €
	23	Installations voiries – Poteaux incendie 5 000,00 €
21532	91	Raccordement réseaux Assainissement 1 250,00 €
21534	24	Réseau électrification – EP 3 750,00 €
	--	Réseau électrification 1 250,00 €
2158		Autres installations Matériels et Outillages techniques 7 500,00 €
2181		Installations générales, aménagements Matériel 250,00 €
2182	--	Matériel transport 1 250,00 €
21831		Matériel administratif 3 750,00 €
2184	--	Mobilier 1 250,00 €
2315	76	Projet ville 7 – Enfouissement réseaux 57 045,75 €

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

20 VOTANTS
20 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-005 : Demande de subvention – Terrain de football

Rapporteur : Monsieur AKIN

Objet : Demande de subvention pour la transformation du terrain en schiste (stade de la mine) en terrain naturel avec rénovation du système d'arrosage automatique en place et création d'un système d'arrosage automatique pour le nouveau terrain.

Par délibération en date du 12 novembre 2020, le conseil municipal a approuvé les demandes de subventions pour la transformation du terrain en schiste du stade de la mine en terrain naturel d'entraînements.

Un nouveau diagnostic a été réalisé : afin d'assurer un meilleur résultat et compte tenu de la chape en place, il faudrait prévoir 500 tonnes de substrat. Concernant le drainage et l'infiltration d'eau, il faudra prévoir le remplacement du PVC d'exutoire (linéaire approximatif).

Le nouveau coût prévisionnel des travaux se décompose comme suit :

- Travaux de préparation, terrassements et engazonnement :	60 680,00 € H.T.
- Arrosage Automatique :	27 553,75 € H.T.
- Equipement Sportif :	4 650,00 € H.T.

Soit un total :

92 883,75 € H.T.

Financement prévisionnel :

- FAFA (fond d'aide au football amateur) : 20 % + 10% (valorisation zone QPV)
- DDJS : 20 %
- DETR : 20 %
- Conseil régional : 10 %
- Fonds propres de la municipalité : 20 %

Le conseil municipal est appelé à :

- Emettre un avis favorable au projet de transformation de terrain schiste en terrain naturel avec rénovation et création d'un système d'arrosage automatique pour un montant de **92 883,75 € H.T.** au stade de Football de Folschviller
- Inscrire les crédits au budget 2021
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents organismes à hauteur de 80 %.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

20 VOTANTS

20 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-006 : Demande de subvention DETR - Acquisition de matériel numérique pour les écoles primaires et maternelles

Rapporteur : M.SCHNEIDER

Lors de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2020, le conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à adhérer au groupement de commandes relatif à l'acquisition des différents dispositifs du programme fus@é initié par le département de la Moselle.

Les dernières informations qui ont été portées à notre connaissance font état d'un démarrage du groupement de commandes courant mai 2021 pour une livraison du matériel pour la rentrée scolaire 2021/2022.

Par conséquent, il serait judicieux avant de procéder à toute commande, de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux auprès de la Sous-préfecture qui pourrait venir en complément de la subvention départementale.

Cependant, l'absence d'éléments factuels sur les tarifs qui seront proposés par le groupement de commandes, nous a amené à faire établir un devis auprès de la société LBISystems sur la base des besoins recensés auprès des équipes enseignantes des différents groupes scolaires, et sur la base des préconisations émises par le conseiller au numérique de l'inspection de la circonscription de Saint-Avold. L'offre s'établit à la somme de 76 097 € H.T.

Le financement prévisionnel serait arrêté comme suit :

-
- Sous-préfecture de Forbach (DETR) : 40 % soit 30 438,80 € H.T.
- Commune (Fonds propres) : 60 % soit 45 658,20 € H.T.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR auprès de la Sous-préfecture de Forbach pour l'acquisition de matériel numérique pour les écoles primaires et maternelles de la commune.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

20 VOTANTS

20 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-007 : Valorisation du Dispositif de Réussite Educative (DRE) – Reversement du CCAS au budget général au titre de l'année 2020

Rapporteur : Mme WALQUAN

La commune souhaite récupérer du CCAS un montant de 20 266,75 € dans le cadre du programme DRE.

Il s'agit de la valorisation des mises à disposition de la commune au DRE pour l'année 2020 comme suit :

• Mise à disposition de salles pour :	
• Coup de Pouce clé :	2 706,25 €
• Coup de Pouce cla :	974,25 €
• Accompagnement scolaire :	3 031,00 €
• Bureau à disposition pour la coordinatrice :	12 665,25 €
• Frais de communication et postaux :	890,00 €
Total :	20 266,75 €

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

20 VOTANTS
20 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-008 : Renouvellement du contrat de maintenance Odysée

Rapporteur : Mme JAKSCH

Par délibération en date du 16 décembre 2020, le conseil municipal a accepté le renouvellement du contrat de maintenance « Odysée », qui couvre les logiciels LITTERA (Etat Civil), ANGELIE (Elections), ATHENA (Recensement militaire), HEMERA (Conseil Municipal) et ORPHEE (Population).

Une erreur dans le montant annuel de la prestation a été constatée : la prestation s'élève à **1 537,39 € H.T.** et non à **1 478,15 € H.T.**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce nouveau montant et la signature de ce contrat.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

20 VOTANTS
20 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-009 : Achat des locaux de La Poste

Rapporteur : Mme JACINTO

Le conseil municipal est informé que début janvier un accord a été trouvé avec les services de La Poste Immo pour l'acquisition des locaux leur appartenant et situés dans l'immeuble de la mairie (Section 19 Parcelle 201) au prix de 80 000 € en prévision de la création d'une agence postale communale et d'une éventuelle labellisation France Services.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à acquérir les locaux de La Poste au prix de 80 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant, ainsi que tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette affaire.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

20 VOTANTS
20 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-010 : Convention relative à l'organisation de La Poste Agence communale

Rapporteur : M.BESCH

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bureau de Poste de Folschviller, actuellement ouvert 23h30 par semaine, devrait prochainement fermer ses portes en raison de sa fréquentation en baisse.

La pérennité de l'accès aux services de La Poste s'avérant compromise, il est proposé au conseil municipal l'ouverture d'une Agence Postale Communale (APC) par l'intégration de ce service public en mairie à compter de juin 2021, la date et les horaires de l'APC restant encore à définir.

En effet, la loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » autorise la mise en commun des moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire.

Une convention établira ainsi que la commune fournit le local de l'agence et que certains agents communaux seront amenés à assurer les prestations postales.

En contrepartie, La Poste versera une indemnité de **1 178 €** par mois pendant 9 ans renouvelable. Cette agence postale communale sera complétée par un Relais La Poste installé chez un commerçant de la ville. Le projet sur la ville de Folschviller en juin 2021, est d'avoir une présence postale plus importante, plus ouverte et plus accessible.

Il est ainsi proposé au conseil municipal :

- D'approuver la transformation du bureau de Poste de Folschviller en Agence Postale Communale basée dans les locaux de la Mairie
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée en annexe et tout document nécessaire à son application

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

20 VOTANTS
20 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-011 : Convention de stérilisation et d'identification des chats errants

Rapporteur : M.SCHNEIDER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la prolifération des chats errants doit être régulée sur le ban communal. C'est pourquoi il propose la signature d'une convention avec la fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification de ces derniers.

L'objectif définit pour l'année 2021 est de stériliser et identifier 20 félins, le coût de chaque intervention (frais de stérilisation et tatouages) est de 80 € pour les sujets femelles et 60 € pour les mâles, soit un coût moyen de 70 € par individu et donc de 1 400 € pour l'opération.

La fondation 30 millions d'amis s'engage à prendre à sa charge 50 % des frais totaux. Le solde de 700 € étant réglé directement par la commune sous la forme d'une subvention qui sera versée après signature de la convention.

Le conseil municipal est invité à :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification de 20 chats errants pour une durée d'un an non reconductible
- Autoriser le versement d'une subvention de 700 € à cette association, qui correspond à 50 % des frais liés à cette opération

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

20 VOTANTS
20 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-012 : Lotissement « Le clos de l'Hôtel de ville » - Cession du délaissé

Rapporteur : Mme DOLVECK

Par délibération en date du 25 octobre 2007, le conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à céder le délaissé à l'arrière des trottoirs de l'avenue de l'Europe, à chaque propriétaire des parcelles de l'îlot A du lotissement « Le Clos de l'Hôtel de ville », à raison de 2 000 € l'are.

Suite à une omission, la vente de ce délaissé ne s'est pas faite. Il est donc nécessaire de prévoir une régularisation.

Après consultation des propriétaires, les parcelles de terrain concernant le délaissé seront cédées aux personnes suivantes :

- Section 19 Parcelle 230 d'une contenance de 99 ca au profit de Mme Myriam SOMIER et M. Alexandre DI CINO
- Section 19 Parcelle 231 et 233 d'une contenance totale de 99 ca au profit de M. et Mme Ferhat CIVEL
- Section 19 Parcelle 234 d'une contenance de 1 a 66 ca au profit de M. et Mme Jean-Georges RODRIGUES
- Section 19 Parcelle 235, 237 et 239 d'une contenance totale de 3 a 84 ca au profit de Mme Yakout KEHILI

Le conseil municipal est appelé à approuver le principe de la cession du délaissé de la rue de l'Europe aux riverains de l'impasse César à raison de 2 000 € l'are (frais de notaire à la charge des acquéreurs) et à autoriser le Maire à signer les actes de vente.

Adopté à la majorité des membres présents ou représentés à la séance.

20 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
3 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-013 : Rythmes scolaires - Renouvellement de dérogation des rythmes scolaires des écoles publiques

Rapporteur : Mme LATTA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le conseil départemental de l'éducation nationale avait en 2017, accordé une dérogation permettant l'organisation de la semaine scolaire de quatre jours à la demande conjointe de la mairie et des conseils d'école.

Cette dérogation n'étant applicable que sur 3 ans, il est demandé à la municipalité de renouveler ou d'actualiser son choix.

Vu la délibération validant le passage à la semaine de quatre jours, et afin de préserver la stabilité des horaires scolaires dans l'intérêt des enfants, la commune, en accord avec les conseils d'écoles, souhaite maintenir ce rythme scolaire.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la demande de maintien de la semaine de quatre jours pour une période de 3 ans, et à autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

20 VOTANTS
20 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Monsieur le Maire clôture la séance à 18h00.

**Le secrétaire de séance,
Monsieur GAUDEL Claude**

